

Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ALS ALUMINUM SULPHATE

Synonymes : Donnée non disponible

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produits chimiques industriels

Utilisations restreintes : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Laboratoire Mag Québec inc.
Adresse : 1219, Vincent-Massey
Québec, Qc, G1N 1N2
Canada 1-800-475-8862

Numéro d'appel d'urgence:

CANUTEC: (613) 996-6666 (Centre canadien d'urgence transport)

Centre antipoison du Québec : 1 800 463-5060

Renseignements complémentaires : autres usages

mordant pour les teintures, tannage du cuir, purification de l'eau, traitement des égouts, contrôle du pH des sols, dans les pesticides. autres (Pour usage industriel seulement)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse de la substance ou du mélange

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1

Corrosion cutanée : Catégorie 1C

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

Conseils de prudence

: Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

No.-CAS	Nom Chimique	% par poids	Synonymes
10043-01-3	Sulfuric acid, aluminum salt (3:2)	30 - 60	Sulfuric acid, aluminum salt (3:2)

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

: S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Fiche de données de sécurité

ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Contact avec la peau	: Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
10043-01-3	Sulfuric acid, aluminum salt (3:2)	TWA	2 mg/m ³ (Aluminium)	CA AB OEL
		VEMP	2 mg/m ³ (Aluminium)	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains



Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Freezing Point (Point de congélation)	: < -10 °C (< 14 °F)
Boiling Point (Point/intervalle d'ébullition)	: 100 - 110 °C (212 - 230 °F)
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible



Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

Densité	: 1.30 - 1.34 gcm3
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres sol- vants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto- inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dan- gereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Bases métaux galvanisés

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:



Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

10043-01-3:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Durée d'exposition: 24 h

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme can-cérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Dose létale 50 et concentration létale 50 (DL50) Rat (Orale) : 1 930 mg/kg

Souris (Orale) : 6 200 mg/kg

Effets chroniques : Aucune donnée probante concernant les effets chroniques pour ce produit n'a été trouvée. Cependant, par analogie avec l'aluminium et ses composés inorganiques, le produit pourrait causer des effets pulmonaires (fibrose pulmonaire, bronchite chronique) et neurologiques.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.



Fiche de données de sécurité ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Transportation of Dangerous Goods):

UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., (ALUMINIUM SULPHATE), 8, III

IATA (International Air Transport Association):

UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s., (ALUMINIUM SULPHATE) , 8, III

IMDG (International Maritime Dangerous Goods):

UN3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S., (ALUMINIUM SULPHATE), 8, III

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | |
|-----|--|
| | : Dans l'inventaire TSCA |
| LIS | : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Laboratoire Mag Québec renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse. Ces documents sont disponibles à votre bureau de vente Laboratoire Mag local.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Laboratoire Mag Québec ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Laboratoire Mag Québec. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.

Tous droits réservés. Laboratoire Mag Québec inc et le logo sont des marques de commerce déposées .

Date de révision : 03/16/2023

Numéro de la matière:

16175308, 16176479, 16168943, 16168934



Fiche de données de sécurité
ALS ALUMINUM SULPHATE

Version 1.0

Date de révision: 03/16/2023

Key or legend to abbreviations and acronyms used in the safety data sheet			
ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists	LD50	Lethal Dose 50%
AICS	Australia, Inventory of Chemical Substances	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
DSL	Canada, Domestic Substances List	NFPA	National Fire Protection Agency
NDSL	Canada, Non-Domestic Substances List	NIOSH	National Institute for Occupational Safety & Health
CNS	Central Nervous System	NTP	National Toxicology Program
CAS	Chemical Abstract Service	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
EC50	Effective Concentration	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level
EC50	Effective Concentration 50%	NOEC	No Observed Effect Concentration
EGEST	EOSCA Generic Exposure Scenario Tool	OSHA	Occupational Safety & Health Administration
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association	PEL	Permissible Exposure Limit
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances
MAK	Germany Maximum Concentration Values	PRNT	Presumed Not Toxic
GHS	Globally Harmonized System	RCRA	Resource Conservation Recovery Act
>=	Greater Than or Equal To	STEL	Short-term Exposure Limit
IC50	Inhibition Concentration 50%	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act.
IARC	International Agency for Research on Cancer	TLV	Threshold Limit Value
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China	TWA	Time Weighted Average
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances	TSCA	Toxic Substance Control Act
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials
<=	Less Than or Equal To	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
LC50			Lethal Concentration 50%